

(1 jour)

TRANSPORT MARITIME DE MARCHANDISES DANGEREUSES IMDG 39-18 – Hors Classe 7

1. OBJECTIFS DU STAGE :

A l'issue du stage, être capable d'identifier les différentes étapes obligatoires permettant d'effectuer un envoi de marchandises dangereuses par voie maritime en localisant les informations utiles dans le code IMDG.

2. PUBLIC CONCERNE :

Expéditeurs, chargeurs/empoteurs, emballeurs de produits classés transitant par mer (conteneur ou car-ferry), remplisseurs ou exploitants de citerne, transitaires, agents maritimes et personnel d'exploitation de lignes maritimes.

3. PRÉREQUIS :

Avoir déjà suivie une formation IMDG ou être formé à un autre mode de transport.

4. CONTENU DE LA FORMATION :

1ère PARTIE : GÉNÉRALITÉS ET CLASSEMENT DES MATIÈRES

³⁵
₁₇ RISQUES ET DANGERS PRÉSENTÉS PAR LES MATIÈRES DANGEREUSES

³⁵
₁₇ L'ONU ET LES RÉGLEMENTATIONS

- Les recommandations ONU et les différents règlements de transport
- L'OMI, le code IMDG et les règlements portuaires
- Textes et champ d'application. Autorités compétentes.
- Les autres règlements et leurs liens (Transport d'approche)
- Responsabilité des intervenants

³⁵
₁₇ CLASSEMENT - IDENTIFICATION

- Classes de danger et groupes d'emballage
- Critères de classement et contenu de chaque classe
- Le classement des mélanges, solutions et déchets
- Les polluants marins
- Identification et N° UN
- Séparation des matières

2ème PARTIE : LES COLIS

³⁵
₁₇ L'EMBALLAGE DES MATIÈRES DANGEREUSES

- Régime des quantités limitées, des quantités exceptées et de minimis
- Les emballages, GRV et Grands emballages
- Epreuves et marquage
- Utilisation. Instructions d'emballage
-

³⁵
₁₇ L'ÉTIQUETAGE ET LE MARQUAGE DES COLIS

- Identification et marquage
- Etiquettes de danger et de manutention

3ème PARTIE : LE VRAC ET LES CITERNES

- ³⁵₁₇ LES CITERNES ONU & OMI
- ³⁵₁₇ LES CONTENEURS DE VRAC

4ème partie : DISPOSITIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- ³⁵₁₇ LES DOCUMENTS DE TRANSPORT
 - La déclaration multimodale de marchandises dangereuses
 - Le certificat d'empotage et de chargement du véhicule
 - Les fiches de consignes de sécurité. (F.S.)
- ³⁵₁₇ LES CONTENEURS DE FRET ET CONTENEURS-CITERNE
 - Le marquage et le placardage
 - Empotage et séparation dans les conteneurs et véhicules

5ème PARTIE : TRANSPORT D'APPROCHE ADR

5. MOYENS PEDAGOGIQUES :

Un support de cours est distribué à chacun des stagiaires et les ouvrages réglementaires sont mis à la disposition des stagiaires pendant la durée de la formation. Le formateur a également recours pour animer la session à l'audiovisuel.

6. MOYENS D'EVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI :

Test d'évaluation des acquis. Feuille d'émargement et attestation de présence prouvant que le stagiaire a bien suivi le stage.

7. ENCADREMENT D'UNE ACTION DE FORMATION :

Formateurs agréés.

8. LA DUREE DE LA FORMATION :

La formation a une durée de 1 jour soit 7 heures.